

Plan Cancer : IRM, soyons plus ambitieux !

Paris, le 5 novembre 2009 - Annoncé le 2 novembre dernier, le Plan Cancer 2009-2013 était attendu par l'ensemble des patients, la communauté médicale et scientifique et les industries de santé. Face à cet enjeu majeur et à l'ambition affichée par la 5^{ème} mesure du Plan « Faire de la France une référence internationale », le SNITEM pointe du doigt l'ambition relative des mesures définies concernant la place de l'imagerie médicale et tout spécialement celle des IRM.

L'annonce du Plan Cancer- sur la durée du plan, 74 machines supplémentaires seront installées au titre de l'application des SROS III et 39 dans les dix régions ayant la mortalité par cancer la plus élevée- a été ressentie comme un signal positif par les entreprises d'imagerie médicale alors même que le chiffre d'affaires du secteur est en baisse de près de 20% depuis 2003 (cf. communiqué SNITEM du 28-10-2009).

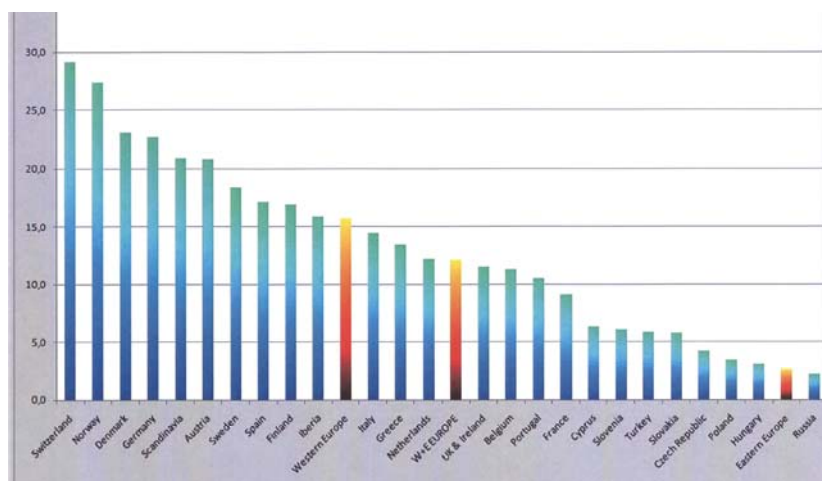
Ces appareils supplémentaires permettront, en particulier, de compenser les différences d'accès à cette technologie indispensable en cancérologie, entre patients, avec des niveaux d'équipements aujourd'hui contrastés suivant les régions.

Le SNITEM salue cette décision dont on peut espérer qu'elle comblera en partie le retard français en matière de parc IRM. Pour mémoire, le sous-équipement en IRM est flagrant comme le rappelle régulièrement cette organisation. D'après les données disponibles du COCIR, fin 2008, la France se situait entre la Turquie et la Grèce.

Toutefois, la mesure 21.4, « faciliter l'accès au diagnostic et à la surveillance des cancers via l'imagerie et les TEP (tomographes à émission de positons) » ne doit pas masquer la réalité. La France restera, malgré cette mesure, un parent pauvre de l'imagerie au sein des pays de l'OCDE.

Au terme du plan, notre pays se situera à la hauteur de la moyenne européenne en matière d'indice démographique (nombre d'IRM/million d'habitants) tout en nous laissant loin de nos voisins allemands, espagnols ou italiens.

Taux d'équipement en IRM par million d'habitants en Europe (source : COCIR Data End 2008, COCIR Age profile 2009)



L'exemple de l'IRM met en exergue les difficultés du système français liées à l'innovation thérapeutique ou diagnostique dans les technologies médicales. Près de 25 ans après l'installation du premier IRM en France, preuve est faite que le **retard dans la diffusion des innovations au plus vite et au plus près des patients ne se rattrape pas ou peu !**

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 230 entreprises, constituant un tissu industriel très diversifié dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. Il leur propose notamment de s'impliquer dans des groupes ayant un lien direct avec leurs secteurs d'activités : pôles et groupes sectoriels, groupes de décision, commissions transversales. Egalement ouvert à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première association patronale en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr.